

mesure dictée par mon désintéressement patriotique tendait à me nuire, à moi dont la jeune existence a été abreuvée de tant d'injustices et d'amertume ; je ne l'ignorais pas, mais mon caractère ne pouvait me permettre de m'arrêter à cette préoccupation d'intérêt personnel, car, fidèle aux préceptes de Vitruve à l'architecte : *magno sit animo..... sine avaritiâ..... rogatus, non rogans suscipiat curam.....* je n'ai jamais transigé avec ma conscience.

Vous m'avez, M. le Ministre, fait l'honneur auquel je ne m'attendais nullement, de m'accuser, le 1^{er} juin, réception de mon rapport et de m'en remercier, m'assurant que vous vous empresseriez de le communiquer au Comité des arts et monuments lors de sa prochaine réunion.

Le 24 juin, vous avez bien voulu m'annoncer que cette communication avait eu lieu et que le Comité a reconnu *que parmi les faits que je signalais, il en est certainement qui peuvent être fondés, et que des restaurations malhabiles ont pu avoir été exécutées ; mais que, depuis quelques années, les travaux ont été confiés à un architecte des plus recommandables, M. Questel, qui mérite toute la confiance de l'administration.*

Je vais, M. le Ministre, répondre catégoriquement à ce paragraphe de votre lettre. Le Comité des arts et monuments est dans l'impossibilité d'apprécier de loin les restaurations de la basilique de St-Maurice, l'une des plus belles de France, restaurations qui présentaient à l'architecte les problèmes les plus complexes, les plus difficiles à résoudre. Avant de faire procéder à ces restaurations, le ministère devait, pour en constater l'import-

proposer de continuer à l'orient, en faisant disparaître les belles ruines de la chapelle Notre-Dame, qui fermait d'un côté les petits cloîtres.

Si les plus sévères lois des convenances, ainsi que les instructions du Comité des arts et monuments étaient observées, un architecte saurait qu'il faut conserver et consolider les ruines mêmes attachées sur les flancs d'un monument historique, comme témoignages de son glorieux passé. Restaurer n'est pas mutiler, n'est pas altérer le caractère d'un monument, n'est pas innover, n'est pas faire du sien. Dieu préserve les autres cathédrales de France d'une semblable restauration ! On a voulu répéter sur notre magnifique cathédrale l'*experimentum in anima vili*.